



Courriel hebdomadaire n° 31 du 25/11/2022 En direct de la fédé 44

Actualité nationale : <https://www.fcpe.asso.fr/>



Rendez-vous des administrateurs

Lundi 21 novembre : rencontre avec chefs d'établissements lycées
Mardi 22 novembre : rencontre avec pôle éducation Ville de Nantes
Mercredi 23 novembre : conseil d'administration FCPE 44
Jeudi 24 novembre : bureau départemental
Samedi 25 novembre : Salon de l'Étudiant Nantes

FCPE44
14 rue de la
Barbinais
44100 NANTES
02 40 69 79 62

fcpe44@wanadoo.fr
<http://44.fcpe-asso.fr/>

**Prochaines
formations sur
inscription**

**Formation Budget
Collège et lycée
annulée**

**Formation
Procédures
disciplinaires**

**À ST Nazaire
Mercredi 30/11
De 20 h à 22 h**

**En visio (Nantes)
Le samedi 10/12
De 9 h 30 à 12 h**

Décision Modificative n°2 – 2022 Lundi 17 octobre 2022—Vœu déposé par la majorité Les AESH doivent retrouver un employeur unique : l'Éducation nationale (adopté par la commission des vœux réunie le 17 octobre 2022)

Depuis la rentrée, les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) dépendent de deux employeurs différents. Désormais, les AESH ne relèvent plus de l'Éducation nationale sur le temps de la pause méridienne.

Pour mémoire, sur la base d'une notification de la Maison départementale pour les personnes en situation de handicap (MDPH), l'Éducation nationale organisait et finançait jusqu'à présent l'intégralité de leur prise en charge.

Pourtant, depuis le 1er septembre, le Département de Loire-Atlantique fait donc appel à des agents vacataires dans les collèges publics où il a la charge d'assurer la restauration. Ces derniers ont pour mission de poursuivre la prise en charge d'une cinquantaine de collégiennes et collégiens en situation de handicap pendant la pause déjeuner. Sans ces accompagnants, la scolarisation des enfants en situation de handicap est remise en cause, comme l'attestent les témoignages de familles qui se retrouvent démunies quand aucune solution n'a pu être trouvée par l'institution référente. Leur rôle est donc fondamental, au moment où le gouvernement annonce son ambition en faveur d'« une école pleinement inclusive ».

Le métier d'AESH est malheureusement peu valorisé et mal rémunéré. La profession souffre d'une réelle précarisation et connaît de véritables difficultés de recrutement. Le recours à deux employeurs différents ne va évidemment pas améliorer la situation de ces professionnels.

Cela contribue au contraire à les fragiliser davantage et, in fine, à pénaliser les enfants qu'ils accompagnent dans les établissements scolaires. C'est pourquoi nous demandons au ministre de l'Éducation nationale de prendre les dispositions nécessaires pour que les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) retrouvent un employeur unique et dépendent donc exclusivement de l'Éducation Nationale.

Transmis par M le Président du conseil départemental, Michel Ménard.

La FCPE lance un nouveau webinaire sur l'orientation choisie vers les métiers du vivant le vendredi 2 décembre de 19h00 à 21h00, en partenariat avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Vous pouvez vous inscrire dès à présent sur notre [formulaire en ligne](#) !



La FCPE continue de défendre l'intérêt supérieur des élèves dans tous leurs choix d'orientation. Nous souhaitons mettre en lumière auprès de tous les adhérents et représentants de parents d'élèves FCPE que notre rôle est important dans les conseils de classe pour agir contre les orientations subies.

Le lien collège/lycée agricole et lycée professionnel est encore trop peu exploré dans de nombreux territoires. Ce phénomène doit s'arrêter car il se fait au détriment du parcours scolaire de nos enfants.

Nous comptons sur votre large participation en vous inscrivant sur notre [formulaire en ligne](#) ! Retrouvez l'article Les lycées agricoles, une aubaine ! sur [notre site](#).